

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

21

**Date de  
convocation**

02/04/2025

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX – J. TEXIER - S. HOSTALERY - D. LIBES – B. DUFAY - N. MALLEM – A. MULAS - M. JOUMOND - G. CLOCHER - C. GIORGINI - E. PALMA - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN – P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations :**

B. GUILLOT à D. LIBES  
O. REY à J. DANON  
S. ABBES à J-L LUSTENBERGER  
F. ORTS à B. DUFAY  
A. LORNE à M. JOUMOND  
A. HERVIEUX à L. CAPANNINI

**Secrétaire** : Magali JOUMOND

**DELIBERATION N° 13080425** : FINANCES – 2025 - Subvention exceptionnelle versée à l'Association les Ecoliers de la Durance  
RAPPORTEUR : Joséphine DANON

L'Association les Ecoliers de la Durance en lien avec les équipes pédagogiques souhaitent emmener 6 classes de CM1 et CM2 et 2 classes de CE1 visiter la grotte Chauvet 2 à Vallon Pont d'Arc.

Il s'agit de leur faire découvrir la grotte Chauvet 2 qui est la plus grande réplique de cavité ornée au monde. Elle restitue les 8500 m<sup>2</sup> de chefs-d'œuvre de la grotte Chauvet sur 3000 m<sup>2</sup> de parcours. Cette visite avec accompagnateur est prévue les 5, 12 et 13 mai 2025.

Après avoir précisé que les classes concernées par cette sortie sont celles qui n'ont pas bénéficié d'interventions théâtrales, il est proposé à l'Assemblée de verser une subvention de 500 euros à l'Association des Ecoliers de la Durance.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de sortie pédagogique présenté par l'Association Les Ecoliers de la Durance,

- **ACCEPTE** de verser une subvention de 500 euros à l'Association les Ecoliers de la Durance pour le projet de visite de la grotte Chauvet 2 à Vallon Pont d'Arc avec 8 classes de primaire les 5, 12 et 13 mai 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - C. GIORGINI - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION : E. PALMA ne prend pas part au vote.

Fait à Caumont-sur-Durance, le 08 avril 2025

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND

*Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*